

Avril 2020

Déclaration Comité Technique Prime exceptionnelle

SUD est en accord avec le principe de mise en œuvre d'une prime exceptionnelle pour les agent.e.s dans le cadre du plan de continuité d'activité minimum.

Il est primordial que cette prime d'urgence sanitaire soit donnée aux agent.e.s en présentiel sur le terrain prenant des risques pour eux même et leurs proches.

SUD constate que des apprentis sont toujours présents depuis le début du confinement dans certains services alors que cela avait été clarifié lors d'un précédent comité technique qui avait lieu le vendredi 13 mars. Plus aucun apprenti ou stagiaire ne devait être présent dans nos collectivités suite à la crise sanitaire.

Quand est-il des vacataires et CUI en présentiel sur le terrain et qui seraient non concernés par cette prime ?

Car aujourd'hui nous ne comprenons pas que des agent.e.s CUI ou apprentis qui ont encouru les mêmes risques face au virus en venant travailler la boule au ventre en présence physique sur le terrain tout comme les vacataires ne pourraient pas prétendre à cette prime exceptionnelle, alors que certain-e-s télétravailleur/euses même minime qu'ils/qu'elles soient se verront attribuer cette prime sans avoir pris de risques sanitaires.

Pourtant lors de nos échanges avec la Direction des Ressources Humaines il avait été bien spécifié que tout agent-e en présentiel toucherait cette prime. Nous sommes donc stupéfait.e.s et nous pesons nos mots de ne pas voir inscrits ces agent.e .s sur le rapport technique d'aujourd'hui.

SUD souhaite et demande que cette prime exceptionnelle soit versée à tout le personnel ayant rempli des missions sur le terrain sans exception.

Nous rappelons qu'initialement c'est prime exceptionnelle est bien une reconnaissance du personnel qui a pris des risques en venant travailler face au Coronavirus. Il est donc impensable de faire une extension sur quelques agent.e.s en télétravail car les risques ne sont pas du tout les mêmes derrière un ordinateur que sur le terrain.

Notre section syndicale **SUD** est quand même satisfaite de la mise en place par l'employeur de cette prime exceptionnelle sachant que la Ville de Rennes, la Métropole et son C.C.A.S sont précurseurs sur son application.

Même si nous sommes favorables à ce dispositif nous demandons une revalorisation du montant journalier puisque finalement très peu d'agent.e.s pourront atteindre le plafond des 1000 €.

Lorsqu'un.e vacataire vous demande droit dans les yeux :

"Nous aussi on va l'avoir cette prime ? " Que pouvons-nous lui répondre sur le terrain ?

Doit-on lui dire que sa vie n'a pas la même valeur que celle d'un.e titulaire ou d'un.e contractuel.le ?